



Province de Québec
MRC de Bécancour
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **1 juin 2026**, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :

- Règlement #58-2026 modifiant le plan d'urbanisme # 2010-01

Le règlement vise à :

- agrandir l'affectation mixte à même l'affectation industrielle;

- Règlement #55-2026 modifiant le règlement de zonage # 2010-03

Les règlements visent à :

- ajuster la liste des revêtements extérieurs;
- retirer l'assujettissement des usages résidentiels aux normes d'aménagement d'accès;
- agrandir la zone M-03 à même la zone IND-02;
- abroger l'annexe 3.

- Règlement #59-2026 modifiant le règlement de construction # 2010-05

Le règlement vise à :

- permettre les pieux dans l'agrandissement des bâtiments;

2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le 18 juin 2026, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.

3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Sainte-Françoise, le 22 juin 2026.


Carine Neault, greffière-trésorière



**Certification de publication
(articles 335 et 346 du Code municipal)**

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 22 juin 2026.


Carine Neault, greffière-trésorière